

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

N° VA_DEL2023_184

Objet : Désaffectation et déclassement d'une emprise de terrain pour l'implantation d'un poste transformateur électrique rue des Fusillés

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, André LAURENT, Dominique GUERIN étant absents.

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation et de surélévation d'un bâtiment existant situé 46 rue des Fusillés, il est nécessaire de construire et d'implanter un poste transformateur électrique.

L'implantation de ce poste transformateur électrique est prévue en partie et pour une superficie de 15 m² sur la parcelle cadastrée section NS n° 39, propriété de la Ville, à usage d'espace vert.

Cette emprise doit faire l'objet d'une désaffectation préalable et d'un déclassement pour permettre la cession conformément aux dispositions de l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

La présente délibération est destinée à constater la désaffectation et à décider le déclassement de l'emprise de 15 m² de la parcelle cadastrée section NS n°39.

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 28 novembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- de constater la désaffectation du domaine public d'une emprise de 15 m² de la parcelle cadastrée section NS n° 39 située rue des Fusillés ;**
- de décider son déclassement du domaine public communal.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 22 décembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231219-199842-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023

DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNES VILLENEUVE D'ASCQ

46, Rue des Fusillés

Cadastre : Section NS

Projet de Division

Lot	Références cadastrales	Observations
	origine	
	nouvelle	
	Contenance	Observations
	NS 39 p1	15m ²
	NS 39 p2	surplus
	NS 38 p2	Parcelles rattachées à la parcelle NS 38

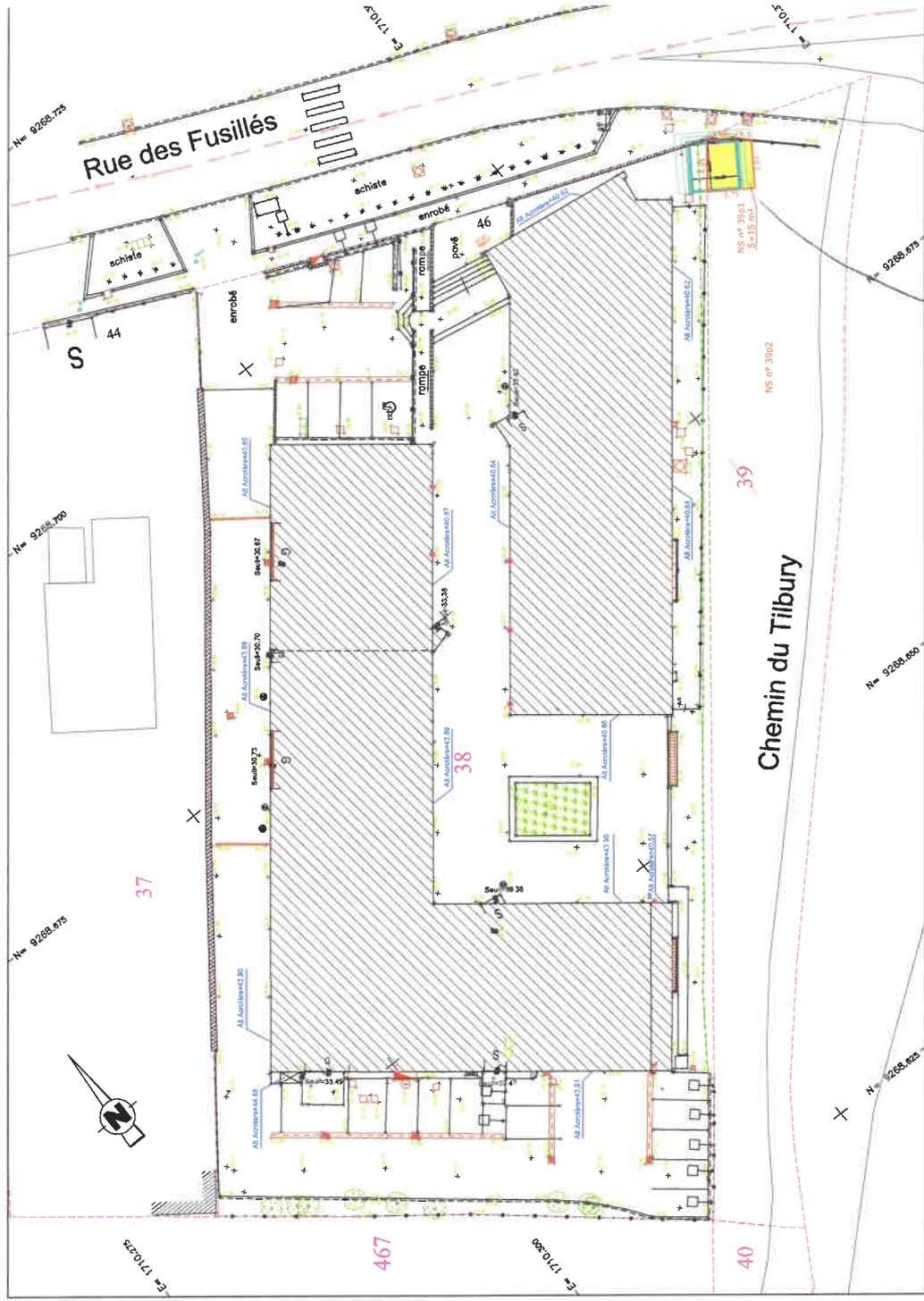
Application cadastrale issue du Plan Cadastriel Informatisé fourni par les services fiscaux

ECHELLE	PLANCHE	N° DOSSIER	SYSTEMES DE COORDONNEES
1/250	PLANCHE N°1/1	23473	X, Y : RGF 93 CC60 Z : NGF-IGN 69
C			
B	19/04/2023	Projet de Division	B.B. V.C.
A	21/09/2022	Levé Topographique	M.L. V.C.
INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSIN. VÉRIF.

Informations géographiques propriété de la SELABEL - Ce document ne peut être diffusé, reproduit ou divulgué sans autorisation

MAGEO Ingénieurs Géomètres-Esperts DPLG
Aménagement - Environnement - Bureaux d'Etudes Génie Urbain
51, boulevard de Strasbourg - CS 800 29 - 59004 LILLE Cedex
Tél : 03.20.52.69.82 - Fax : 03.20.89.26.54
Courriel : contact@mageo.fr - Site web : www.mageo.fr

Fichier : 23473-cadus.dwg



Appréciable concernée